CONCOURS 2016

Thème du 1er concours dp studio :

"le nœud dans tous ses états".

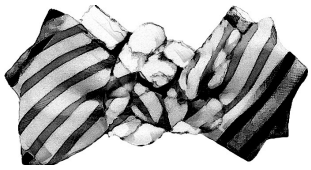

Laissez libre cours à votre imagination…créer, inventer, broder, peindre, des nœuds, tout un tas de noeuds à votre convenance, à intégrer à une base imposée, de robe kimono (visuel ci-inclus).

« RÈGLES DU CONCOURS »

Document à renvoyer avec votre dossier, après l'avoir complété et signé.

Ce concours est ouvert à toute personne majeure, sans aucune restriction.

1ère Phase, Constitution du dossier :

Chaque dossier devra comporter 3 pages en format A4 maximum, soit 21 x 29,7 cm.
L'une avec l'ambiance choisie, la deuxième avec couleurs et échantillons des matières et la troisième représentant votre création tout en respectant la structure de base du croquis joint.

Dessin technique de la robe kimono en taille 38 pour développer vos créations

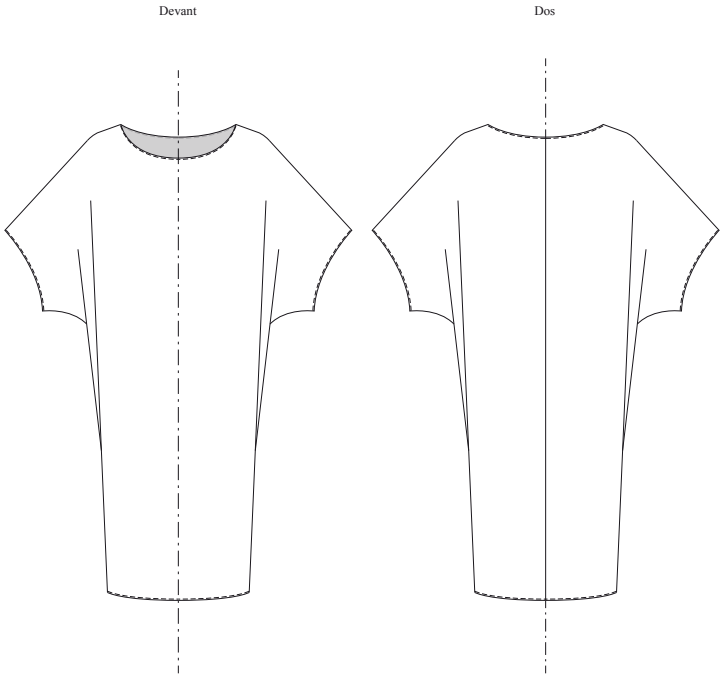

Envoi du dossier :
Chaque dossier doit être accompagné du présent document « Règles du concours », signé et portant la mention «lu et approuvé». L'ensemble envoyé, de préférence en recommandé avec accusé de réception pour éviter tout risque de perte, avant le 15 juin 2016, à l'adresse suivante :
dp studio
20 rue Clément Marot
75008 Paris

2ème Phase :
Dix finalistes seront sélectionnés à partir des dossiers de la 1ère phase.
Les personnes en lice recevront par courrier le patron dp studio, de la robe en Taille 38, afin de réaliser leur modèle en tissus.
La robe alors créée, devra être photographiée devant et dos, sur une personne.
Les visuels devront être adressés, avant le 29 août 2016, par mail à l'adresse suivante :
concours@dpstudio-fashion.com
Les photos des 10 modèles finalistes seront mises sur le site et les réseaux sociaux dp Studio.
Le lauréat sera désigné par un maximum de « likes » obtenus avant le 19 septembre 2016, par les internautes.

Calendrier du concours:
Envoi des dossiers par courrier avant le **15 juin 2016**.
Délibération du jury et publication sur le site dp studio des finalistes le **30 juin 2016**.
Remise des photos du vêtement réalisé le **29 août 2016**.
Annonce du gagnant le **19 septembre 2016**.

Sélection :
Les seuls critères de sélection retenus seront la créativité, la qualité d'exécution et la faisabilité du modèle. Organisées par dp studio, les sélections, placées sous la présidence de Dominique Pellen, seront effectuées par un jury composé de personnalités de la mode.
Le jury est souverain pour contrôler le déroulement du concours, trancher en dernier ressort tout cas litigieux, prendre une décision imposée par des circonstances exceptionnelles ou non, suppression, modification de toute phase du concours, exclusion ou rattrapage d'un concurrent.
Le Président possède une voix prépondérante en cas d'égalité de notation entre deux candidats.
Les décisions du jury sont sans appel et resteront à la discrétion de celui-ci.
En cas de besoin le Président pourra faire appel à un huissier.

Prix :
Il sera décerné un prix dont le lauréat recevra les trois tomes de la méthode de coupe à plat du vêtement féminin dp studio, à l'intérieur d'un coffret (http://dpstudio-fashion.com/fr/l-integrale/901-le-vetement-feminin-modelisme-coupe-a-plat-tome-1-tome-2-tome-3.html) et sera invité à passer une journée d'immersion dans l'univers de la mode et de découverte de l'atelier de création dp studio, à Paris. La date en sera choisie d'un commun accord, entre dp studio et le Lauréat.

En accord avec le lauréat, dp studio se réserve le droit éventuellement de réaliser le patron du

modèle afin de le proposer à la vente. Un contrat sera alors signé entre les deux parties, afin de définir le montant des royalties reversées au lauréat.

Exclusion :
Seront éliminés de la participation au concours, les dessins :
. non conformes au "cahier des charges"
. dont la fiche de renseignements est absente ou erronée
. présentant un aspect litigieux
. reçus après la date de clôture du 15 juin 2016, le cachet de la poste faisant foi.

La création proposée doit être une oeuvre unique, créée des mains du participant. Toute copie, totale ou partielle, serait automatiquement éliminée du concours.
Chaque participant prend l'engagement de réaliser personnellement son dossier ainsi que la robe, finale en cas de sélection.

Protection des œuvres :
Aucune protection de l'œuvre ne saurait être réclamée par le participant.
De convention expresse et sauf dérogation, les projets primés ou non, seront cédés à titre gratuit à la société dp studio organisatrice du concours, qui elle-même s'engage à n'en faire aucun usage commercial ou autre, sauf avec le lauréat si celui-ci accepte le principe.

A compléter de manière lisible, datée et signée et joindre au dossier :
En cas de modification, suspension ou interruption, pour quelque cause que ce soit du concours, la responsabilité des organisateurs et des membres du jury ne saurait être engagée.

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone mobile :

Téléphone fixe :

Date :

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

Signature :